

MEMOIRE

La position du conseil d'administration du Club de kayak de mer Le Squall de la ville de Lévis est de ne pas prendre parti en faveur ou non de la construction d'un port méthanier connu aussi sous le nom de projet Rabaska.

Le but de ce court mémoire est double : 1) souligner les points critiques qui vont influencer la pratique du kayak, entre autres, mais aussi la navigation de plaisance avec ou sans moteur dans les environs du port méthanier, si celui-ci est construit, et : 2) proposer un ensemble de mesures de nature à favoriser une cohabitation respectueuse pour des besoins différents, des diverses catégories d'usagers du fleuve St-Laurent.

Le club de kayak Le Squall est un regroupement d'une centaine d'amateurs de kayak de mer de la grande région de Québec. La base nautique du club se trouve sur la rue de la Grève Jolliet à Lévis, à l'ouest du chantier maritime MIL Davie. Les membres organisent deux sorties hebdomadaires minimum durant la saison estivale. Dans l'éventualité où le projet Rabaska serait construit dans la municipalité de Lévis en amont de la municipalité de Beaumont, les kayakistes du club Le Squall et les autres plaisanciers en petites embarcations motorisées et non motorisées devront composer avec la présence du port méthanier et modifier certaines habitudes de navigation.

Le kayak de mer (simple ou double) est une embarcation sécuritaire et stable, mais dans cette partie du fleuve St-Laurent, l'amateur de kayak doit déjà tenir compte de plusieurs éléments tels : les courants, la marée, les vents, la présence de gros navires dans le chenal maritime et l'expérience des kayakistes.

Il est primordial d'assurer la sécurité des usagers du fleuve. Les kayakistes sont conscients qu'ils pratiquent un sport qui comporte des risques. Avec la présence d'un port méthanier, ils devront ajouter un élément supplémentaire, soit la présence d'un navire et/ou la présence d'un nouveau quai en eau profonde.

Dans l'éventualité où le projet Rabaska se réalise, nous désirons que le promoteur se comporte en bon citoyen corporatif responsable et qu'il s'assure de maintenir un bon voisinage et une cohabitation harmonieuse avec les kayakistes et autres plaisanciers afin que soient respectées les normes élémentaires de sécurité nautiques et de la sécurité des installations portuaires.

Il est essentiel que la jetée soit sur pilotis afin que les kayaks et autres petites embarcations puissent naviguer près de la rive et passer sous la jetée, et ce, en tout temps. C'est ce que nous faisons depuis maintenant cinq (5) ans lorsque nous croisons les installations portuaires d'Ultramar.

Dans le cas où un cargo méthanier serait présent au quai de Rabaska, les autorités portuaires demanderont de contourner le port au large, et ce, à une bonne distance. C'est une situation problématique, où les besoins en matière de sécurité des kayakistes et des promoteurs de Rabaska divergent radicalement.

Afin d'accommoder les kayakistes lors de la présence d'un bateau au port lorsque la température, les courants, la marée ou le trafic maritime empêchent les pagayeurs de contourner au large le port, nous recommandons les accommodements suivants :

1. Aménager deux (2) sites d'accostage de part et d'autre des installations portuaires (en aval et en amont);
2. Rendre disponible un téléphone aux sites d'accostage afin de pouvoir communiquer avec le/les responsable(s) de la sécurité du port et signaler notre traversée sur la rive ou sur la mer;
3. Rendre disponible un canal de communication par radio-marine connu de tous pour s'informer auprès des responsables de la sécurité du port ;
4. Installer des panneaux d'interprétation aux sites d'accostage en amont et en aval afin d'informer les plaisanciers sur la sécurité et les directives à suivre;
5. Rendre disponible un numéro de téléphone public afin de pouvoir s'informer de l'horaire ou à tout le moins de la présence d'un méthanier. (Le promoteur nous a déjà fait savoir que ceci contrevenait à la sécurité de ses installations);
6. Aménager un sentier terrestre pour traverser le terrain privé de Rabaska;
7. Le promoteur pourrait fournir des chariots pour transporter les kayaks à travers le sentier terrestre;

Il est clair dans notre esprit que le fleuve St-Laurent appartient à tous les citoyens. Avant même de commencer la construction du port méthanier, les promoteurs devront s'engager à ne jamais entraver le passage des embarcations propulsées par la seule force d'une pagaie, de rames, ou d'un aviron. L'accès au fleuve ne doit pas être dictée par les seules préoccupations industrielles et financières.

Les utilisateurs du fleuve St-Laurent que nous sommes, désirons profiter de cette magnifique route bleue et ce, dans la plus grande sécurité.

Espérant qu'ainsi, plaisanciers et industriels sauront vivre en harmonie,

Patrice Gauthier
Michel Lafrance

c.c. Ville de Lévis
Rabaska
Agence Canadienne d'Evaluation Environnementale.